L'Echo Brussois

Mai 2004 N°31

« L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures. »

Déclaration de l'UNESCO à la réunion de Stockholm 1972

Journal d'information de la Commune de Brue-Auriac

Mél : echo.brussois@laposte.net

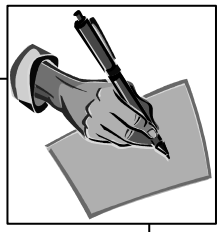

EDITO

Chères brussoises, Chers brussois

Les travaux en cours aujourd'hui et les projets d'investissements pour 2004 affichent clairement les intentions de notre équipe et le travail qui a été accompli depuis le début de notre mandat.

« Pas trop tôt ! » pourraient s'écrier certains. C'est vrai. Nous piaffons parfois d'impatience de ne pouvoir avancer plus vite, prisonniers du retard accumulé dans les infrastructures communales (aujourd'hui, le propos n'est pas d'en faire l'analyse) et des contraintes liées aux études, appels d'offres, demandes de subventions aux différents partenaires (département, région, état…), certes nécessaires pour préserver équité et unité territoriale mais qui ne permettent pas toujours d'adopter un rythme que nous souhaiterions plus rapide.

Malgré tout, de nombreux pas en avant ont été réalisés qui engageront notre village pour les années à venir.

Certains projets demandent un investissement personnel de chacun et notre équipe sait qu'elle peut compter sur le soutien des Brussois.

La commission communication

- Edito
- Impôts locaux
- Eau et assainissement
- Recensement de la population
- Etat civil
- Investissements 2004
- Travaux, dernières nouvelles
- Elections
- Communauté de communes
- Le saviez-vous ?
- Piscines et sécurité
- Autour de l'école
- Déchetteries-Monstres
- 7èmes Joutes Musicales
- Foire aux bestiaux
- Festivités/Commémorations
- Associations
- Défendre La Poste
- Vie locale

NOUVELLES DU CONSEIL MUNICIPAL

Maire : André Rousselet
Adjoints au Maire : Gilbert Besnard, J-François Valette, Gérard Gautier, Eric Béarzi
Conseillers municipaux : J-Pierre Charnay, Pierre Galletti, Olivier Guillot, Laurence Hugou-Masson, Denis Lieutier, Christophe Moureau, Evelyne Pégliasco, David Roussel.

A chaque réunion du conseil municipal l'ordre du jour a été affiché et a permis aux personnes intéressées d'assister à ces SEANCES PUBLIQUES OUVERTES A TOUS en accord avec le respect de la démocratie. Nous ne pouvons qu'encourager les Brussois à y assister.
Les comptes rendus publiés conformément à la loi nous ont permis de vous tenir informés.

ENTRER EN CONTACT AVEC LES ELUS OU LES COMMISSIONS ?

- ***La Fiche requête*** : un outil mis en place pour faciliter la communication entre élus / administrés et le suivi des requêtes. Elle permet aux élus d'avoir connaissance du problème/de la demande… et d'envisager rapidement une solution. Elle peut être retirée et renseignée en Mairie.
Pensez à la demander et n'hésitez pas à en abuser.
- ***Le rendez-vous*** : s'adresser en Mairie
→ 04 98 05 26 26

IMPOTS LOCAUX 2004

Chaque début d'année, il est proposé aux conseils municipaux et aux conseils communautaires de voter les taxes applicables pour l'année :

	Voté par :
Taxe d'habitation, Taxe sur le foncier bâti, Taxe sur le foncier non bâti	→ Commune
Taxe professionnelle	→ Communauté de communes

Le vote de la taxe professionnelle n'est plus une compétence communale depuis qu'il a été décidé de créer une taxe professionnelle unique (TPU) sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. La part correspondant à chaque commune est ensuite reversée. Pour 2003, la TPU s'élevait à 21,1% .

Les taxes votées pour 2004 :

	Taxe d'habitation		Taxe foncier bâti		Taxe foncier non bâti		Taxe professionnelle Unique	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Commune	10%	10%	11,80%	12%	67,51%	67,51%		
C. de communes	0,17%	0,17%	0,244%	0,244%	1,05%	1,05%	21,10%	21,01%

Autres prélèvements à rajouter : département, région et taxe spéciale d'équipement

EAU ET ASSAINISSEMENT

Lors du dernier Echo Brussois, nous vous avions informés des difficultés rencontrées dans l'attribution des marchés de l'eau et de l'assainissement de la commune. Un seul prestataire avait alors répondu à notre appel d'offre avec des augmentations inacceptables.

Nous avons alors engagé un rapprochement avec la commune de Seillons afin d'étudier la possibilité de passer en régie. C'est à dire d'effectuer nous même le service. Un bureau d'étude a réalisé une simulation des coûts afin de nous aider à prendre notre décision.

Dans le même temps, nous avons engagé une négociation avec la SEERC, le prestataire.

L'analyse du bureau d'étude a montré qu'un passage en régie serait souhaitable en cas de grosse augmentation, tout en soulignant que les tarifs actuels étaient tout à fait justifiés.

Le travail de négociation des communes de Brue-Auriac et de Seillons a permis d'arriver à une augmentation de seulement 3% du coût de l'eau. Cette augmentation étant principalement due au traitement des boues d'épurations, seule la part des eaux usées sera augmentée.

Compte tenu de cette nouvelle proposition, le conseil municipal a préféré reporter le passage en régie afin de travailler sur une solution globale au sein de la Communauté de Communes.

D'autre part, des travaux importants doivent être envisagés par la commune :

- Extension du réseau d'assainissement
- Préparer l'avenir et envisager le pire en cas d'assèchement de la source.

La commune va être amenée à réaliser des forages en vue de rechercher de nouvelles réserves d'eau.

Un fond de réserve doit être alimenté afin de pouvoir réaliser avec sérénité tous ces investissements très coûteux mais primordiaux pour l'avenir de la commune.

Actuellement, nous fonctionnons avec un budget de l'eau équilibré. C'est à dire que les dépenses communales sont égales aux recettes. Pour faire face à ces nouvelles dépenses, le conseil municipal a voté un accroissement des taux communaux sur l'eau potable de 0.03 €/m^3. La part communale des eaux usées ainsi que les abonnements restent inchangés en 2004.

<u>NB</u> : D'autres prélèvements apparaissent sur votre facture :

- *La part du prestataire : la SEERC*
- *<u>Organismes publics</u>*
- *La part de l'Agence de l'eau (préservation des ressources)*
- *La part du FNDAE (aide au développement des réseaux ruraux)*
- *La part de l'agence Rhône Méditerranée Corse (lutte contre la pollution)*
- *La TVA à 5,5%*

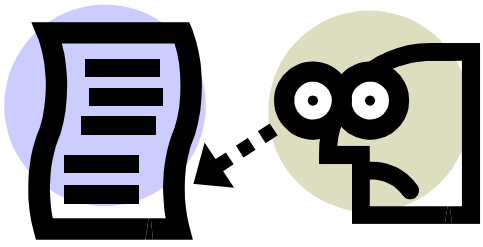

RECENSEMENT DE LA POPULATION, LES NOUVELLES REGLES

Toute la population vivant sur la commune de Brue-Auriac sera recensée en 2005.

Petit historique des chiffres

1975	1982	1990	1999	2002
380	429	631	888	1070
				+ 20,5 %

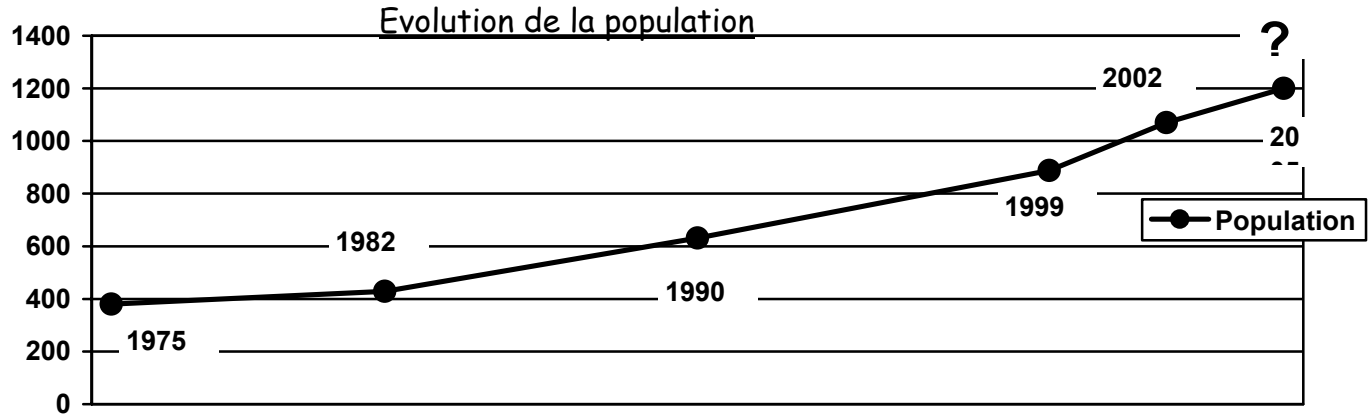

Le recensement complémentaire effectué récemment confirme la croissance importante que connaît notre commune, principalement expliquée par un solde migratoire positif.

Il est nécessaire de noter que ce dernier recensement n'a été effectué que sur les constructions neuves. Seul le recensement officiel de 2005 prendra en compte l'ensemble de la population.

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les sept à neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'INSEE (Institut National de Statistiques et d'Etudes Economiques). Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de dix mille habitants feront l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes (un par année civile). Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques. Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procédera au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées.

Brue-Auriac fait partie du groupe des communes recensées en 2005. Nous vous rappellerons, le temps venu, les modalités du recensement.

Plus d'informations : http://www.insee.fr

ETAT CIVIL, nos joies et nos peines de l'année 2003

NAISSANCES

DIALLO Kévin	18 janvier
LEGUEN Thaïs	7 février
KHALLOUF Caïna	5 mars
ANDREI Loïc	10 mars
HEIRICH Anna	10 mars
MESTRE Maëva	2 mai
LHASSANE Jade	29 juillet
CLAUZEL Emma	17 août
VIALE Noé	9 septembre

MARIAGES

BOVE Guy et CUNIN Maud	7 juin
OUTREMAN J-Tristan et BEIGBEDER M-Hélène	2 août
PAYAN Cédric et CASANOVA Isabelle	30 août
POQUET Johnny et LAPORTHE Stéphanie	9 mai

DECES

LIEUTIER Jacques	9 janvier
DESAGES Jacky	16 mars
SPORTIELLO André	16 juin
MOISSON Julie épouse REYNIER	31 juillet
DUMONTEIL Jacques	10 août
SWIERC Maksymillian	14 septembre
CROUZET Germain	19 septembre
BELMONTE Fernande épouse DIEZ	21 septembre
MARINI Roger	10 octobre

INVESTISSEMENTS 2004

Le vote du budget primitif s'est déroulé lors du conseil municipal du 26 mars 2004.

Devant la complexité et la lourdeur des tableaux, nous choisissons de vous présenter les chapitres importants de la section investissement 2004 et leur financement.

Matériel informatique :

Le parc informatique de la commune regroupe les équipements des services communaux et de l'école.
Le renouvellement des postes informatiques et des périphériques associés est indispensable au bon fonctionnement des services de secrétariat, de bureautique, de comptabilité et de gestion.
A l'école, l'équipement informatique permet aux enseignants de mettre en phase les méthodes pédagogiques avec les exigences des programmes nationaux de plus en plus orientés vers l'utilisation des outils informatiques. Un ordinateur (et ses périphériques) est disponible dans chaque classe de maternelle, et les plus grands ont accès à une salle informatique multipostes. Le vol de plusieurs ordinateurs a beaucoup pénalisé le fonctionnement de cette salle informatique en ce début d'année scolaire, qui se trouve en attente du remplacement des postes dérobés (voir article travaux à l'école).

Prix TTC	Prix HT	Subventions	Prêts	Autofinancement
22 887	19 135	15 308	3 012	815

Acquisition matériel technique et camion

Dans le souci d'améliorer l'équipement du personnel de voirie dans l'exercice de ses fonctions, le conseil municipal a voté l'achat de matériels, et plus particulièrement celui d'un nouveau camion plus adapté au transport de matériel, déchets végétaux …

Matériel technique

Prix TTC	Prix HT	Subventions	Prêts	Autofinancement
4 386	3 668	2 934	734	0

Camion

Prix TTC	Prix HT	Subventions	Prêts	Autofinancement
27 140	22 662	18 130	4 532	0

Travaux de voirie du chemin du Gavelier

Les travaux du chemin du Gavelier vont bientôt démarrer et concernent le prolongement de l'assainissement et de l'eau (participation des demandeurs) ainsi que du goudronnage (prise en charge communale).

Prix TTC	Prix HT	Subventions	Prêts	Autofinancement
36 259	30 317	21 222	9 095	0

Réfection toiture église

Les travaux de réfection de la toiture de l'église vont permettre dans un premier temps de remettre en conformité un édifice menaçant pour la sécurité des personnes. Les travaux de restauration et d'embellissement des façades seront planifiés dans les prochaines années. (Voir article église)

Prix TTC	Prix HT	Subventions	Prêts	Autofinancement
26 797	25 400	20 320	5 080	0

Acquisition d'un terrain pour rétrocession au Conseil Général

L'aire du Conseil Général, que nous sommes en train de combler (route de Varages, en face du lavoir) pourrait être aménagée en parking et permettrait de sécuriser l'arrêt des bus scolaires. Cette opération n'est réalisable que si nous disposons d'une monnaie d'échange à proposer au Conseil Général (au titre des espaces verts).

Acquisition de terrain

Prix TTC	Prix HT	Subventions	Prêts	Autofinancement
69 550		48 685	20 865	0

Travaux de voirie rue du Fauconnier

Les travaux de voirie de la rue du Fauconnier (petite rue longeant « le château » et permettant de relier le cours à la route de Barjols) permettront de faciliter l'accès aux services techniques de la mairie, et d'équiper en assainissement une zone urbaine actuellement non équipée.

Prix TTC	Prix HT	Subventions	Prêts	Autofinancement
22 413	18 740	13 118	5 622	0

Travaux de voirie chemin du Pigeonnier

Les travaux du chemin du Pigeonnier concernent le prolongement du pluvial ainsi que du goudronnage du chemin du Pigeonnier.

Prix TTC	Prix HT	Subventions	Prêts	Autofinancement
44 084	36 860	25 802	11 058	0

Travaux aménagement de la nouvelle Mairie

Les travaux de réfection et d'aménagement de la future Mairie relèvent des budgets 2002 et 2003. Ils ont démarré début avril et termineront en fin d'année 2004.

Toiture, escaliers et services techniques

Prix TTC	Prix HT	Subventions	Prêts	Autofinancement
160 264	134 000	107 200	26 800	26 264 (TVA)

Façades et aménagement intérieur

Prix TTC	Prix HT	Subventions	Prêts	Autofinancement
260 730	218 000	169 827	48 173	42 728 (TVA)

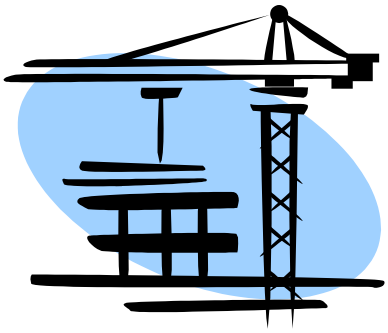

TRAVAUX, DERNIERES NOUVELLES

Le haut du chemin de Saint Martin

Nous les attendions tous, et les voilà ! Nous nous excusons des désagréments qu'occasionnent les travaux du chemin de Saint Martin à la circulation des usagers, mais personne ne s'opposera à l'idée que la chaussée avait besoin d'un petit rafraîchissement et que la vitesse devait être ralentie.

Les travaux ont débuté il y a déjà quelques semaines, par le haut du chemin de Saint Martin, la partie qui ne sera pas équipée des réseaux eau-assainissement.

La chaussée est reprise et goudronnée, le réseau pluvial canalisé, des trottoirs permettent aux piétons de circuler en toute sécurité. Certains passages restent volontairement assez étroits. La vitesse sur le chemin de Saint Martin sera donc naturellement cassée pour sécuriser piétons et cyclistes. Lors des croisements, il conviendra d'aborder les rétrécissements avec courtoisie et retenue dans l'intérêt de tous.

Travaux réalisés par STTP (Tavernes)

Le bas du chemin de Saint Martin

La deuxième partie du chemin de Saint Martin, la partie basse, est programmée pour 2005 (nous venons d'obtenir l'accord de subvention). Le poids du dossier est différent : **réseau pluvial-eau- assainissement sur 500 mètres**. Nous avions même projeté l'effacement des lignes électricité et téléphone, mais après chiffrage des coûts, l'effacement des lignes du Chemin de Saint Martin semble rédhibitoire (460 000 € uniquement pour l'effacement des lignes) et les aides possibles ne sont pas à la hauteur des attentes.

Réalisation de parcs à conteneurs : Dans le centre du village, ils sont entièrement habillés et permettent ainsi de dissimuler en partie des éléments disgracieux mais néanmoins nécessaires dans notre vie quotidienne.

ATTENTION ! Ils ne doivent pas servir à cacher des « réservoirs à monstres » (Cf dates de passage des « monstres » et horaires des déchetteries).

Des ouvrages plus légers sont mis en place en dehors du noyau villageois mais améliorent malgré tout la collecte et stabilisent l'emplacement des conteneurs.

Rue Basse

Parking du Foyer

D'autres parcs à conteneurs ont été réalisés : Haut du chemin de St Martin, Route de Varages, Chemin de la Grande Bastide.

Le travail de qualité réalisé par les employés communaux est à souligner. Il se poursuivra dans les autres secteurs du village au rythme imposé par l'actualité des travaux communaux.

Les travaux de voirie réalisés par le Conseil Général

Chaque année nous avons droit à une allocation « 1 km de goudronnage » allouée par le Conseil Général. Après le chemin de Notre Dame (2002), le programme « périphérique » (2003) reliant la route de Varages à la route de Saint Maximin se poursuit (aux alentours du 10 mai, les travaux reprendront pour terminer ce goudronnage par la partie « Collombe »).
Pour 2004, le goudronnage du haut du chemin du Pigeonnier se fera en principe (dépend beaucoup des contraintes du Conseil Général) dans la foulée des travaux de voirie réalisés sur le bas du chemin du Pigeonnier.

Nouvelle Mairie

L'ENTREPRISE de maçonnerie Roussel (Brue-Auriac) a débuté les travaux de gros oeuvre début avril (escalier intérieur). Un article agrémenté de photos vous sera proposé dans le prochain Echo Brussois.

Travaux à l'école

Les élèves de l'école de Brue-Auriac ont accès aux nouvelles technologies depuis déjà quelques temps. Aujourd'hui, l'objectif est d'améliorer cet accès. L'installation du nouveau réfectoire permet de dédier les locaux de l'ancienne cantine à cette activité devenue incontournable dans les enseignements.

Les travaux entrepris sont les suivants : mise aux normes de sécurité électrique (protection des personnes et contre la foudre), amélioration du confort (plan de travail, spots d'éclairage, aménagement de l'espace), sécurité contre le vol (grilles aux fenêtres, portes blindées et alarme) et mise en réseau des postes informatiques.
Travaux réalisés par Joly Elec (Brue-Auriac), Menuiserie Ponsi (Tourves) et Services techniques de la Mairie

Trottoirs Route de Varages

Un plus pour la sécurité des piétons et des riverains circulant au niveau de ce carrefour. L'affaire n'a pas été aussi simple que prévue et a nécessité de nombreuses adaptations. La mémoire de M. Lance, ancien garde champêtre, a été mise à contribution pour retrouver les éléments du réseau d'eau « égarés ». *Travaux réalisés par STTP (Tavernes)*

Que se passe-t-il sur le Parking Route de Varages?

Rassurez-vous, il ne s'agit en aucun cas d'une décharge en plein cœur du village.

Le projet est de combler la dépression avec les gravats et terres des chantiers en cours → économie lors de l'évacuation de ces matériaux et au moment de l'achat de matériaux pour remettre cet espace au niveau de la Route de Varages et réaliser un véritable parking.

ELECTIONS, RESULTATS ET CALENDRIER

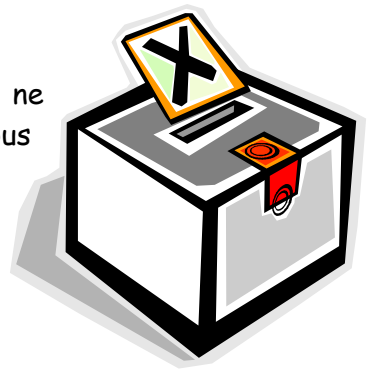

Pour la commune de BRUE-AURIAC, les derniers scrutins ne concernaient que les élections régionales. Le canton de Barjols dont nous faisons partie sera concerné par les élections cantonales dans trois ans. Alain VIGIER, Maire de Barjols est actuel l'élu siégeant au Conseiller Général du Var pour le canton.

Résultats des deux tours aux élections régionales

21 mars 2004	
Liste conduite par :	*Nombre de voix*
Alain PERSIA	8
Renaud MUSELIER	98
Alain VAUZELLE	10
Aline VIDAL-DAUMAS	27
Michel VAUZELLE	197
Samuel JOHSUA	24
Patrice MIRAN	10
Franck VIDAL	0
Philippe SANMARCO	8
Abel DJERARI	2
Guy MACARI	90
Jérôme de ROCQUIGNY	0
J-Marie MURE-RAVAUD	1

28 mars 2004	
Liste conduite par :	*Nombre de voix*
Michel VAUZELLE	282
Renaud MUSELIER	130
Guy MACARI	83

Nombres d'inscrits : 723 pour les deux tours

	1er tour	2ème tour
Votants →	496	510
Exprimés →	475	495
Blancs ou nuls →	21	15

Prochaines élections : Elections Européennes le 13 juin 2004

Ces élections ont une organisation particulière. Tout d'abord, elles se dérouleront sur **une seule journée**. Ensuite, nous allons élire 14 représentants pour notre secteur appelé Grand Sud-Est comprenant les régions Rhône-Alpes, PACA et Corse.

Les précédents scrutins n'ont pas particulièrement passionné les électeurs dont beaucoup avaient choisi le chemin de l'abstention. Cependant, aujourd'hui, l'Europe est de plus en plus présente dans notre quotidien ; elle est devenue incontournable et le choix de nos représentants y sera primordial. A l'heure de son élargissement à 25 membres, du choix d'une Constitution Européenne, il semble raisonnable d'exprimer ses choix ce jour-là.

Voter à Brue-Auriac, mode d'emploi

Etre majeur ET pouvoir être inscrit sur les listes électorales.

Une démarche toute simple mais que chaque nouveau Brussois peut accomplir auprès du secrétariat de la Mairie entre le 1er septembre et le 31 décembre de chaque année pour pouvoir être inscrit sur les listes électorales l'année suivante.

Concrètement, si vous êtes nouveau Brussois ou souhaitez vous inscrire sur les listes électorales de la commune cela ne sera possible que pour les scrutins de 2005 et suivants.

Si vous avez oublié, vous pourrez néanmoins continuer de voter sur le lieu de votre ancien domicile où vous étiez inscrit.

N'OUBLIEZ PAS, ENTRE LE 1ER SEPTEMBRE ET LE 31 DECEMBRE…

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE D'ARGENS EN VERDON

Pôle multimédia

Le projet de développement du Pôle multimédia de la Communauté de Communes a été accepté par la région. Nous disposons désormais de fonds suffisants pour renouveler entièrement le parc informatique et pour l'installation de nouveaux logiciels. Un parc de cinq ordinateurs portables sera également acheté prochainement pour intervenir ponctuellement sur toutes les communes.

De nouvelles formations seront alors réalisées sur la création de sites Internet et sur la manipulation de l'image (photo, dessins…).

Actuellement, une formation Word/Excel de 20 heures est disponible au prix modique de 30€. Elle est ouverte à tous.

Renseignements : **Pôle Multimédia à Barjols :** 04.94.77.17.42

Nouvelles commissions et représentation de Brue-Auriac.

Pour accélérer la montée en charge de la communauté de commune et mieux adhérer aux besoins, les commissions de la Communauté de Communes ont été remaniées de la façon suivante :

COMMISSIONS	ELUS DE BRUE-AURIAC
Développement Economique	→ Eric Béarzi
Tourisme	→ Gilbert Besnard
Aménagement de l'espace / Environnement	→ Gilbert Besnard / André Rousselet
Ordures ménagères / SPANC	→ Jean-François Valette (président)
Animation culturelle, vie associative et sportive	→ Gérard Gautier / Pierre Galletti
Social-habitat-jeunesse	→ Gérard Gautier / Olivier Guillot / Jean-François Valette
EREF-Pôle multimédia-Insertion-Services Publics	→ Eric Béarzi (président)
Finances et Administration	→ André Rousselet

Haut débit

Le travail des la communauté de communes sur le haut débit commence à porter. Le SMEDCOV (Syndicat Mixte d'Etude et de Développement du Centre Ouest Var), sur notre initiative, a démarré une étude de faisabilité de l'Internet Haut Débit sur notre territoire. Le cabinet d'étude a été choisi et les résultats seront disponibles en deux temps :

- Une première partie sur l'état des lieux des besoins et sur l'étude du territoire sera rendue en septembre.
- La seconde phase contenant les recommandations techniques et financières sera rendue en fin d'année.

Notre volonté étant que toutes les communes de la Communauté soient connectées au « Haut Débit », soit « classiquement » en ADSL par France Télécom, soit par des technologies alternatives qui nous seront proposées par le bureau d'étude.

Baisse de la taxe professionnelle (Voir article)

Nous avons le plaisir d'informer les entrepreneurs que la Taxe Professionnelle a été votée à la baisse par la communauté de communes. Le taux passe de 21,1 à 21,01%.

LE SAVIEZ-VOUS ?

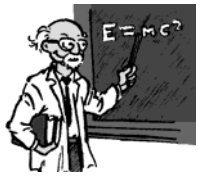

L'EGLISE SAINT GEORGES DE BRUE REDEVIENT COMMUNALE : UNE HISTOIRE TOURMENTEE.

Le 7 février 2003, sur une proposition du maire André Rousselet, le conseil municipal de la commune décide d'accepter la donation à l'euro symbolique de l'église Saint Georges de Brue par le diocèse de Fréjus-Toulon.

L'acte, passé le 12 février 2004 permettra de sécuriser et d'embellir un monument qui lui avait appartenu jusqu'au 5 août 1912, tout en garantissant à l'association diocésaine de Fréjus-Toulon l'affectation cultuelle de l'édifice. Le retour à son histoire est possible grâce aux travaux de recherche réalisés par Jacques Martin-Laval dans « Si Brue m'était conté » :

Située au centre du village selon le souhait des villageois du XIXème siècle, son histoire est liée à la commune de Brue. La lecture des délibérations des conseils municipaux permet de retracer le curieux parcours de cette église. Dès le 27 germinal An XI (18 avril 1803), le conseil municipal délibère à ce sujet : « l'église paroissiale (à cette époque, c'est la chapelle de Notre Dame, près du cimetière actuel) et le presbytère sont éloignés de 1000 mètres du village, ce qui est un inconvénient. Ils sont l'un et l'autre dans un état de délabrement presque total ». Or il existe dans l'enceinte du village un bâtiment destiné au culte bien plus vaste. L'idée d'échanger la chapelle Notre Dame avec l'église personnelle de Roux de Corse (sur le cours, appartenant à cette époque à Dame Roux de Glandeves) ne se concrétisa jamais, et l'idée de la construction d'une église communale dans l'enceinte du village se précise peu à peu.

Le 23 janvier 1839 « dans sa sollicitude paternelle, le conseil municipal désirerait, dans l'intérêt de la religion, que la paroisse champêtre fut construite dans le village même ». Mais en attendant la construction de cette église, l'abbé Chalot nous dit : « M. Montagnac, recteur de la paroisse de Brue, installa un petit oratoire dans une maison particulière qu'il aménagea de son mieux et à ses frais, lequel oratoire était situé juste en face de la chapelle du cours dans l'immeuble actuellement occupé par le Cercle Républicain ».

Plusieurs années s'écoulent, plusieurs devis sont discutés. En 1856, les comptes sont définitivement arrêtés et le règlement se fera ainsi :

Secours de l'Etat	6 000 frs (30,7%)
Secours promis par le préfet (sur amendes de Police)	3 298 frs (17%)
Souscription volontaire	4 231 frs (21,6%)
Emprunt	6 000 frs (30,7%)

Une imposition de 20 centimes additionnels sur le principal des quatre contributions directes pendant 12 ans est votée par le Conseil. La décision est prise par le nouveau Maire, Maurice Calvin qui succède à Jean Clapier récemment décédé. Le 10 janvier 1857, c'est Mme Veuve Adèle Clapier qui vend à la commune le terrain où l'église sera rapidement construite (peut-être un peu trop vite) car la bénédiction de l'église a lieu pendant l'été 1858 (un an et demi après l'acquisition du terrain). Le conseil municipal, Maire et adjoint en tête, en charge de la nouvelle église, a assisté à la bénédiction solennelle dont Mr le curé de Barjols a été chargé, Mr l'Evêque ne pouvant se rendre à cette cérémonie. L'église a pour marraine Mme Adèle Clapier et pour parrain son petit neveu Georges (il a 8ans). Plus tard, en 1880, Mme Clapier fait construire le presbytère qui se trouve derrière l'église.

En 1858, lors de la réception de l'église, une lettre écrite par le secrétaire de la mairie « à propos de la construction de l'église » relève quatorze points défectueux dans cette construction. Construite très rapidement, nous l'avons vu, elle a été mal construite. Dès 1898, des lézardes apparaissent. La municipalité et la préfecture ordonnent la fermeture de l'église. Le culte est alors célébré dans la chapelle du cours. Quelques réparations sont faites en 1899. Elles sont insuffisantes et l'église est à nouveau fermée. Or l'article 13 de la loi du 9 décembre 1905 (séparation de l'Eglise et de l'Etat) dit : « les immeubles autrefois affectés aux cultes et dans lesquels les cérémonies du culte n'auraient pas été célébrées pendant au-delà d'un an, peuvent être désaffectés par décret ». La municipalité demande donc la désaffection de l'église paroissiale le 19 mars 1908. Elle est accordée par décret présidentiel le 28 juin 1908. Le conseil municipal décide de transformer l'église en bureau de poste et en salle de conférence. Mais le 5 août 1912, « à la veille de la démolition de l'église, les demoiselles Bon l'achètent pour la somme de 9 500 frs ».

La restauration de l'église est réalisée grâce à une souscription qui recueille 10 000 frs. La deuxième bénédiction solennelle de l'église a lieu le 7 septembre 1913 en présence de Monseigneur Guillibert et de bien d'autres personnalités. L'abbé Chalot nous dit : « plus de cinquante hommes assistaient à cette cérémonie. Les choristes admirablement exercés par les demoiselles Lieutier, rehaussèrent avec honneur l'éclat de la cérémonie ». Par la suite, les demoiselles Julie et Marie Bon cédèrent le bâtiment à Mr Olmi en 1925. Et en 1927 celui ci en fit don à l'association diocésaine.

En 1997 l'église Saint Georges de Brue a besoin de réparations. Des devis sont demandés pour les travaux envisagés au niveau des couvertures, des façades et des vitraux. L'Association diocésaine ne paraît pas en mesure de supporter la totalité des frais.

Devenue propriétaire de l'édifice et garante de la gestion des murs, la commune engage dès 2004 une première tranche d'investissement de 26 797 euros (175 777 francs TTC) pour réhabiliter la toiture. Sa restauration complète s'inscrira dans les années à venir.

UN NOUVEL EPISODE DE SA CURIEUSE HISTOIRE EST ENGAGE.

PISCINES, vous devez les équiper d'un système de sécurité

Vous avez installé une piscine dans votre jardin ? Afin d'éviter les accidents, vous devez l'équiper d'un système de protection.

Pour prévenir les noyades des jeunes enfants dans les piscines privées, les pouvoirs publics ont décidé d'obliger leurs propriétaires à les sécuriser. **Cette mesure est applicable depuis le 1er janvier 2004.**

• Qui est concerné ?

Vous êtes immédiatement concerné par ces nouvelles dispositions si vous avez fait construire une piscine privée de plein air, totalement ou partiellement enterrée, depuis le 1er janvier2004[1] l'installation d'un dispositif de sécurité normalisé doit se faire **avant la mise en eau du bassin**.

Vous disposez, en revanche, d'un délai supplémentaire si votre piscine a été construite et terminée avant le 1er janvier 2004 : la mise en conformité doit alors intervenir **avant le 1er janvier 2006... MAIS avant le 1er mai 2004 si votre piscine équipe une habitation proposée en location saisonnière**.

A noter : cette obligation concerne non seulement les piscines familiales de plein air, mais également les piscines collectives réservées à des résidents, les piscines des centres et clubs de vacances, celles des hôtels, gîtes ruraux, campings, à l'exclusion des piscines gonflables ou démontables posées sur le sol ainsi que des piscines intérieures.

• Quatre systèmes différents

Pratiquement, vous avez le choix entre quatre dispositifs répondant à des normes de sécurité précises[2] :

- **Les barrières de protection** (norme NF P90-306)

Elles doivent être construites de façon à empêcher le passage d'enfants de moins de 5 ans par enjambement, par escalade ou par ouverture non intentionnelle des moyens d'accès. Leur hauteur doit être d'au moins 1,10m entre deux points d'appui et leurs barreaux ne pas comporter d'aspérités en relief risquant de blesser les enfants.

- **Les systèmes d'alarme** (norme NFP90-307)

Il peut s'agir d'un système de détection de passage ou d'immersion. Dans les deux cas, ces dispositifs doivent pouvoir fonctionner 24 heures sur 24, quelles que soient les conditions atmosphériques.

- **Les couvertures de sécurité** (norme NF P90-308)

Volets automatiques ou manuels, couverture de type « cloche » ou « à barres » doivent être installés de façon à empêcher l'immersion involontaire d'enfants de moins de 5 ans.

A ne pas confondre avec les bâches souples flottantes, que l'on utilise pour maintenir une certaine température de l'eau et qui ne constituent en aucune manière un équipement de sécurité.

- **Les abris de piscine** (norme NF P90-309)

Ces structures légères, ou vérandas, doivent être refermées après utilisation et leur ouverture ne doit pouvoir s'effectuer que par un adulte. Bien évidemment, tous ces dispositifs ne vous dispensent

1 Art L 128-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation.
2 Normes disponibles auprès de l'Afnor (Association Française de Normalisation) → Renseignements : www.afnor.fr

pas d'exercer la plus grande vigilance, notamment à l'égard des tout-petits, lors de la baignade !

Le maître d'ouvrage doit recevoir de l'installateur de l'un des quelconques dispositifs de sécurité, une note technique conforme au décret du 31 décembre 2003, indiquant notamment les caractéristiques, les conditions de fonctionnement et d'entretien du dispositif de sécurité.
L'installateur du dispositif de sécurité devra veiller à son adéquation par rapport à la piscine.

Gare aux sanctions !

Surtout, veillez à bien respecter les dispositions prévues par la loi, faute de quoi vous risquez une amende pouvant atteindre 45 000 € ! Les personnes morales (propriétaires des piscines de; résidences, d'hôtels, de centres et clubs de vacances, etc.) encourent, quant à elles, une amende qui pourra atteindre 225 000 €. Et elles risquent de se voir interdire d'exercer leur activité définitivement ou pour cinq ans maximum (art. 131-39 du code pénal)

Barrières de protection, alarme, couverture de sécurité ou abri, désormais le maître d'ouvrage doit pourvoir sa piscine avec l'un au moins de ces dispositifs de sécurité normalisés, mais aucun de ces dispositifs n'est infaillible à 100%, et ne remplaceront jamais la vigilance et la surveillance active des adultes.

PRINCIPAUX CONSEILS DE PREVENTION

- ATTENTION AUCUN DES DISPOSITIFS DE SECURITE NE REMPLACERA LA SURVEILLANCE ACTIVE DES ADULTES.
- NE JAMAIS LAISSER UN ENFANT ACCEDER SEUL PRES D'UN POINT D'EAU QUEL QU'IL SOIT.
- EN SILENCE, UN ENFANT PEUT SE NOYER EN MOINS DE 3 MINUTES ET DANS 20 CM D'EAU.
- NE JAMAIS QUITTER L'ENFANT DES YEUX.
- EQUIPER L'ENFANT DE BRASSARDS, D'UN MAILLOT FLOTTEUR OU D'UNE BOUEE ADAPTEE, COMPLETER CET EQUIPEMENT PAR UN BRACELET OU COLLIER ALARME QUI SE PLACENT SUR L'ENFANT ET QUI SONNENT LORSQU'IL ENTRE DANS L'EAU.
- POSER A COTE DE LA PISCINE OU DU POINT D'EAU, UNE PERCHE, UNE BOUEE, UN TELEPHONE POUR ALERTER LES SECOURS.
- APRES LA BAIGNADE, SORTIR LES OBJETS FLOTTANTS.
- APPRENDRE A NAGER AUX ENFANTS LE PLUS TOT POSSIBLE ET LEUR FAIRE PRENDRE CONSCIENCE DU DANGER.
- APPRENDRE LES GESTES QUI SAUVENT.

VIE AUTOUR DE L'ECOLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL D' ECOLE DU 15/04/2004

Présents :
Parents d'élèves : Mmes Blanckaert, Laporte, Lautier, Bruna, Serre.
Excusées : Mmes Leclere, Brylowskij.
Mairie :Mme Hugou-Masson, Mr Rousselet, Mr Valette.
Enseignants : Mr Carles, Mme Béarzi, Mme Galletti, Mme Sabatier, Mme Sampaio, Mme Valette.
Personnel municipal : Mmes Bersia, Degl'innocenti, Gautier, Marenghi, Scala.

Bilan du trimestre écoulé *:*
La classe de neige : Sur les 55 enfants concernés, 52 ont participé au projet.
Malgré les réticences de certains enfants au départ, le séjour s'est très bien passé pour l'ensemble des trois classes tant au niveau des activités, de la météo ou de l'encadrement (animateurs).
Les enseignants ont noté l'aspect positif d'un premier départ en classe verte : les enfants ayant déjà vécu une première séparation avec la famille n'ont éprouvé aucune angoisse à renouveler l'expérience lors d'un séjour plus long. Ainsi pour l'année prochaine, la classe verte devrait être reconduite pour le cycle 2 (classe CP, CE1 avec peut-être l'ensemble des CE2). Le projet est actuellement en discussion, il sera présenté au cours du dernier conseil d'école le 28 juin 2004.
Mme Galletti et Mr Carles tiennent à remercier Mme Laché et Mme Pisciotta qui ont animé des ateliers lecture, favorisant ainsi la préparation de la classe de neige. L'ensemble des enseignants remercie également les mamans qui accompagnent les enfants au stade.
Souvenirs de la classe de neige :

- Expo photos dans la classe de Mme Galletti avec possibilité de commander des photos (0,50 cts la photo).
- Photos numériques gravées su CD (Cd vierge à fournir par la famille).
- Film prochainement disponible pour ceux qui le souhaitent (DVD vierge à fournir par les familles).

La classe de neige a été à nouveau un grand succès : aux dires de Kévin Leclere, « c'était super, génial, les enfants se sont bien éclatés ».
Bilan financier : 1103,07 euros dans les caisses de la coopérative scolaire.
Dépenses classe de neige : pellicules photos/ cassettes caméscope / visites musées/ déplacement en car / location des raquettes.

Activités prévues pour le troisième trimestre :

- **piscine** : les classes de Mmes Sampaio et Valette iront à la piscine de Sillans - la Cascade tous les jeudis après-midi du 06 mai au 30 juin. Des mamans ayant passé l'agrément accompagneront. Le car du collège assurera les déplacements.
- **Spectacle de fin d'année** : il aura lieu le 26 juin autour du thème des animaux. Un repas sera organisé à l'issue de ce spectacle. A cette occasion, l'école fait appel aux bonnes volontés pour la mise en place des tables, chaises…
- **Equipement de la salle informatique** : 8 ordinateurs seront installés en réseau dans l'ancienne cantine (un poste sera équipé d'un graveur DVD). A cette fin, de gros travaux seront réalisés pendant les vacances de Pâques (portes blindées, grilles aux fenêtres, alarme).
- Une grille de sécurité sera installée à la fenêtre de la classe de Mme Sabatier pendant les vacances de Pâques
- La garderie intègrera la nouvelle cantine. L'équipe enseignante demande à la municipalité de renouveler l'équipement télévisuel (télévision et magnétoscope).

Rentrée 2004/2005 :
Les travaux concernant le transfert de la mairie seront alors bien avancés. Des aménagements pourront être alors envisagés pour transformer la mairie actuelle (salle du conseil, salle des archives et une partie de l'accueil) en dortoir et salle de classe.

Projet d'école :

Depuis la loi d'orientation de 1995 chaque école est tenue de faire un projet pour trois ans. Ce projet doit être validé par le conseil d'école et soumis à l'Inspection Départementale pour accord. L'équipe enseignante a choisi parmi les trois propositions suivantes :

- Enseigner les sciences.
- Lutte contre l'illettrisme.
- L'EPS et l'USEP,

l'enseignement des sciences, thème particulièrement intéressant à développer dans notre milieu rural.

Concrètement, cela se traduira par :

- Une progression commune de la PS au CM2.
- La mise en place d'un cahier d'expériences pour chaque enfant.
- L'achat de valises pédagogiques.
- La poursuite des décloisonnements au sein de chaque cycle.
- Des sorties à thèmes.

Après vote, le projet d'école est accepté à l'unanimité par le conseil d'école. Les représentants des parents d'élèves proposent l'intervention de personnes ressources ayant un lien avec ce projet.

Questions diverses :

- promenades des maternelles ?

Réponse : envisageables selon la météo.

- visite de l'élevage d'autruches ?

Réponse : pourquoi pas ?

CLASSE DE NEIGE 2004

Cette année encore, les enfants de cycle III (CE2-CM1-CM2) sont partis dix jours en classe de neige à Bellevaux (74). Le bilan de ce séjour, organisé par l'ODEL VAR, financé à la fois par les **familles**,le **Conseil Général** du Var et la **Mairie de BRUE-AURIAC** est très positif puisqu'il a permis à beaucoup d'enfants (52) de découvrir le milieu montagnard ainsi que la pratique du ski alpin. Il a également offert une expérience très enrichissante de vie en collectivité et laissera dans toutes les têtes d'excellents souvenirs et des images indélébiles.

Je tiens donc à remercier chacun des partenaires pour sa collaboration.

Le directeur : JP Carles

Préparation avant le départ

Groupe de la 2ème étoile

Promenade en raquettes

Retour à Brue-Auriac

CENTRE AERE, NOUVELLE VERSION

La municipalité a fait le choix de se rapprocher de la commune de Seillons et de la F.O.L. (Fédération des Oeuvres Laïques) pour offrir aux jeunes Brussois la possibilité d'accéder aux activités du centre de loisirs de Seillons durant les vacances d'avril et d'été. Les horaires de ramassage (8h15 au lieu de 7h30), la situation géographique de la commune de Seillons par rapport au flux de déplacement des parents ainsi que l'ouverture permanente du CLSH (centre de loisirs sans hébergement) ont motivés cette décision qui semblait davantage correspondre à la demande et au besoin des familles.

Le bilan des vacances d'avril en terme de fréquentation est d'ores et déjà très encourageant. En effet, une vingtaine d'enfants ont fréquenté le centre durant ces vacances. Une enquête vous sera diffusée prochainement afin de connaître mieux vos besoins et d'avoir votre ressenti sur le CLSH.

Cet été, le centre de loisirs F.O.L de Seillons accueillira à nouveau les Brussois âgés de 3 à 12 ans. Au programme : camping, piscine, escalade spéléologie et une multitude d'activités adaptées aux différentes tranches d'âges.

Pour les ados (13/17 ans) des minis camps de 4 jours avec des thématiques (sport d'eaux vives, environnement, escalade) seront proposés.

Les inscriptions se feront auprès du directeur en mairie de Brue les : 08/07,15/07,22/07/04 de 16h00 à 17h00 ou directement au centre de loisirs.
Pour tous renseignements complémentaires contacter le directeur du centre de loisirs au: 06/07/80/12/53.

GARDERIE SCOLAIRE

*L'accueil des enfants **scolarisés** pendant la période périscolaire avant et après la classe, le matin de 07h30 à 08h50, et le soir de 16h30 à 18h00 semble répondre à la demande de certains parents.*
La création de classe nous avait imposé de trouver une solution provisoire pour l'organisation de ce service. A la rentrée, l'accueil se fera dans les locaux du nouveau restaurant scolaire.

Rappel des règles de fonctionnement

- *Inscription NECESSAIRE en Mairie du 17 au 25 de chaque mois (comme pour la cantine)*
- *Respect **impératif** des horaires le matin (accueil à partir de 7h30) et le soir jusqu'à 18H*

« L'€URO-CINE », ça continue en 2004

Cette opération subventionnée par le CCAS (3 € par ticket) permet aux jeunes Brussois de – de 25 ans d'aller au cinéma à Barjols, Brignoles, Bras et St-Maximin à un prix préférentiel : **2 € AU LIEU DE 5 €** !

Comment en bénéficier ? Il suffit de se présenter à l'accueil de la Mairie, d'en faire la demande en justifiant de son âge et de son adresse. En échange, un ticket vous sera remis. La somme de deux euros sera acquittée à l'entrée du cinéma.

JEUNES BRUSSOIS, PROFITEZ-EN TOUS !

DECHETTERIES

Un réseau de déchetteries est en train de se mettre en place sur le territoire du syndicat mixte de la zone du Verdon.
Pratique, proche et gratuit pour les habitants et professionnels des communes adhérentes, elles permettent à tous de trouver une réponse aux déchets qui ne peuvent être placés dans les conteneurs à ordures ménagères et envisager ainsi une valorisation de ceux-ci : cartons, ferrailles, pneus, gravats, déchets verts, encombrants…

DANS CERTAINS CAS, POURQUOI ATTENDRE LE PASSAGE DES MONSTRES ?

<u>Horaires d'ouverture de la déchetterie de Barjols</u>
(la plus proche)

Nouveaux horaires élargis

	Horaires
LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI, SAMEDI	8H – 12H / 13H30 – 18H
DIMANCHE	FERMEE

LA COLLECTE DES "MONSTRES", lutter contre les dépôts sauvages

LA COLLECTE DES MONSTRES EXISTE en complément des déchetteries : elle demeure un service GRATUIT du Syndicat Mixte de la zone du Verdon pour les usagers de la commune et une contribution à la protection de notre environnement pour lutter contre les dépôts sauvages punis par la loi du 15 juillet 1975.

A ce sujet, pour renforcer la lutte contre les dépôts sauvages et l'incivilité de certains usagers, la loi précitée prévoit le paiement d'amendes pour les contrevenants. Ce principe regrettable a déjà été mis en œuvre à plusieurs reprises auprès d'usagers peu respectueux de ces règles.

<u>Définition du « MONSTRE »</u> : les appareils ménagers, le mobilier, la literie.
<u>Sont exclus</u> : les gravats, les matériaux de construction, les déblais de chantier, les végétaux, les déchets industriels, les machines et matériels agricoles, les pneumatiques… ➔ Déchetterie

<u>Calendrier pour la commune</u>

10 mai-24 mai-7 juin-21 juin

Marche à suivre
• S'inscrire OBLIGATOIREMENT à la Mairie en précisant la nature et le lieu de dépôt des objets à enlever qui doit être accessible au véhicule de collecte (camion).
• <u>Le jour de la collecte seulement</u>, déposer les objets à l'endroit convenu.

! ! ! MERCI DE RESPECTER LES DATES ! ! ! Afin que les « MONSTRES » ne séjournent pas sur les bords des routes et chemins de notre commune.

ATTENTION - ATTENTION - ATTENTION - ATTENTION - ATTENTION- ATTENTION- ATTENTION

Tout manquement à ces règles peut être considéré comme un dépôt sauvage et est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à la confiscation du véhicule en application de la loi du 15 juillet 1975.

Les 7ème Joutes Musicales de Printemps le 5 juin à Brue-Auriac

« Joutes fraternelles, joutes ludiques, joutes espérances, joutes musicamicales.
Contre les guerres, les fanatismes, les apartheids de toutes sortes, la musique offre le partage comme source d'inspiration, le respect comme valeur, la joie…À vivre ensemble, public et musiciens, danseurs et promeneurs, découvreurs et (déjà) spécialistes. »

Miquèu Montanaro
Conseiller artistique du festival

Bal pour les enfants par la Corn Family Sur le Cours à 18h00

(Entrée gratuite)

Aux 17ème et 18ème siècles, les immigrants venus d'Europe emportèrent avec eux leurs violons et leurs chansons. Ils transportèrent leur musique dans tous les recoins des montagnes de la Côte Est des Etats-Unis qui relient la frontière canadienne à la Géorgie.

La Corn Family nous fait découvrir ces musiques à travers un bal pour les enfants qui s'adresse aux petits et grands. Tout le monde est invité à se rassembler dans la danse sur les musiques traditionnelles de ces montagnes Appalaches avec Cathie Marfaing (violon), Polo Burguière (violon, banjo, dulcimer) et Nadine Marinelli (Banjo).

Concert de Renat Sette Trio Dans l'église à 20h30

Concert entrée 10 € - Gratuit pour les moins de 12 ans
Donnant accès au Baleti sur le cours

Sa voix chaude et puissante, sa grande expérience de la scène et son important travail dans la transmission orale font de Renat Sette l'une des figures les plus remarquées et attachantes de la chanson populaire provençale et de la tradition occitane en général.

Né à Nice, Renat Sette a grandi dans la culture et la langue de l'arrière-pays niçois. Maçon spécialisé dans les techniques du bâti traditionnel (qu'il enseigne), c'est dans le même esprit de pratique et d'actualisation des savoirs populaires qu'il développera son talent spontané de chanteur. Sa voix couvre les deux registres, du baryton au contre-ténor, et restitue avec conviction et passion toute la poésie populaire que la tradition orale a su conserver, de génération en génération.

Plusieurs enregistrements fortement appréciés et reconnus (deux fois quatre étoiles dans le Monde de la Musique, des « Bravo » de Trad'Magazine,…) ponctuent son parcours riche de rencontres et de recherches.

"Cette voix au grain méditerranéen…devenue une des meilleures propagandistes d'un chant provençal en quête d'universalité." Franck Tenaille, Le Monde de la Musique, juin 97.

Baleti par Oc n'Co
Sur Le Cours à 22h00

Ce groupe de jeunes musiciens issus du folklore traditionnel provençal propose un répertoire mêlé de musiques traditionnelles françaises, occitanes et provençales et de compositions originales, que le groupe arrange en y insufflant sa jeunesse.

Un seul leitmotiv : faire évoluer la musique traditionnelle et la rendre accessible à tous. OC'N CO participe à des stages de formation et perfectionnement auprès de brillants et bienveillants musiciens du sud tels que Miquèu MONTANARO, Jean-Louis TODISCO, Paul ULERI.

C'est un amalgame de différents styles et personnalités qui va façonner le groupe et lui donner sa sonorité Folk originale. Ses premières notes vous invitent tout d'abord à une écoute attentive et bien vite vous entraînent vers des Cercles endiablés, Polka, Scottish, Bourrées, … avec leurs instruments : Galoubets, Tambourins, Accordéons diatoniques, flûtes à bec, guitare, Cornemuse, percussions, …

Les Joutes Musicales, c'est aussi :

- *Mardi 18 Mai à Correns Soirée d'ouverture*
- *Vendredi 21 Mai à Cotignac*
- *Samedi 22 Mai à Camps La Source*
- *28, 29 et 30 Mai à Correns*
- *Festival Transculturel de Nouvelles Musiques Traditionnelles*

Passeport festival 25 €

Plus d'infos : www.joutes-musicales.com

FETE DE LA MUSIQUE.

Et si nous redonnions à cette fête son caractère original ! Celui d'un moment où chacun d'entre nous peut donner à entendre la musique qu'il pratique ou celle qu'il aime.

La **commission culture** propose une scène ouverte à tous les musiciens amateurs (ou à tous les amateurs de musique !) de Brue-Auriac.

Il ne s'agit pas de se produire en concert mais plutôt de partager le temps d'une chanson, le plaisir de faire ou d'écouter de la musique ensemble.

Nous proposons à tous ceux que cette proposition intéresse de nous retrouver afin de prendre un premier contact et de réfléchir à l'organisation de cette éventuelle journée.

Rendez-vous :

MARDI 18 MAI
18H00
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

FESTIVITES/COMMEMORATIONS A BRUE-AURIAC

Samedi 8 Mai Commémoration de la victoire de 1945
Rassemblement au Monuments aux morts à 11H - Apéritif au Foyer à l'issue de la cérémonie

Dimanche 16 mai Foire à la Brocante
Renseignements Organisation Plus : 06 83 80 90 67

Jeudi 20 et vendredi 21 mai 9h Concours de boules à la longue 3X3
230 € + FP - 10€ par équipes

Samedi 22 Mai Fête de la Vigne
Dégustation dans les caves (à partir de 17h à la Coopérative de Fontaillade)

Samedi 22 Mai Eliminatoires du 1er Concours National d'accordéon
Salle communale du Foyer (voir affichage)

Jeudi 27 Mai Hommage à la Résistance : Stèle sous Seillons 10h - Stèle de la Cabre d'Or (D560) 10h30 - Monuments aux morts 11h15 - Apéritif à l'issue des cérémonies 11H30

Du 28 mai au 31 Mai Fête de la St Georges
Vendredi
21h Concours de boules mixte (2 hommes, 1 femme)
153 € + FP - 10€ par équipes
21H15 Retraite aux flambeaux avec Pompom girls et Fanfare de St Maximin
21H45 Grand Feu d'artifice au stade suivi d'un grand bal avec l'orchestre L'ALLEN

Samedi
14h Concours de boules à pétanque 2X2 Challenge Marcel TEISSIER
230 € + FP - 7€ par équipes
22h Grand bal avec l'orchestre L'ALLEN
Dimanche
10h Messe en Provençal - Groupes folkloriques de Mazargues et du Beausset
15h Concours de boules 3X3 Grand prix Maurice BARRERE
230 € + FP - 10€ par équipes-Coupes aux vainqueurs
16h 5ème GRANDE CAVALCADE
18h30 à 20h30 Bal Musette
22h Grand spectacle suivi d'un grand bal avec l'orchestre Jean PARRA ORCHESTRA
Lundi
12h AIOLI MONSTRE à la Source
Inscriptions au café de la Paix avant le 17 mai 16 €/personne
16h Concours de boules mixte (2 hommes, 1 femme) - Réservé aux villageois et convives de l'aïoli
153 € + FP - 10€ par équipes
Manèges et baraques pendant la durée de la fête

Samedi 5 juin Joutes musicales
Concerts/Baleti sur le Cours

Samedi 26 juin Fête de l'école
Spectacle l'après midi
Suivi d'un repas sur le Cours

Festivités organisées en collaboration avec la municipalité et les associations Brussoises

ASSOCIATIONS, Existantes et à venir, **cet emplacement est le vôtre !**

Un projet, une suggestion… Contactez directement un élu de la **commission communication** (S'adresser en Mairie pour RDV)
Contact : Tél. *04 98 05 26 26* Fax *04 98 05 26 27* Email : echo.brussois@laposte.net

L'ENTENTE "LES VALLONS", sport et éducation

L'entente "les Vallons" est, à ce jour, la seule association intercommunale au sein de la Communauté de Communes Provence, d'Argens en Verdon. L'équipe d'encadrement, éducateurs et dirigeants, se compose de vingt-deux personnes bénévoles, sollicitées deux à trois fois par semaine. Elle a, cette année, et certainement pour l'année prochaine, le bonheur et la chance de pouvoir bénéficier du soutien d'un éducateur-formateur diplômé et détaché par la ligue de football.

Le mercredi, les communes de Barjols et de Seillons mettent leur car municipal (avec chauffeur) à disposition pour amener les enfants aux entraînements de Brue-Auriac et Barjols.
Cent cinquante huit (!) enfants fréquentent régulièrement l'école de football des Vallons et sont répartis en douze équipes des débutants aux plus de dix-huit ans.

Un goûter est organisé après tous les entraînements et des stages de football ont lieu pendant les vacances d'Automne et celles de Printemps. Au mois de juin, toutes les équipes participent à de nombreux tournois gratuits pour les enfants.

L'équipe dirigeante s'efforce de tout mettre en œuvre pour servir au mieux l'intérêt du sport et des enfants, de favoriser l'intégration et l'éducation : respect de soi, de l'autre, de l'adulte, des règles...

Pour tout renseignement supplémentaire :
Rolland SARZI 04 94 77 08 18
Antoine REINA 04 94 80 92 38

NOUVELLES DES RECAMPA

Eh, oui, le Printemps s'est installé et *LEI RECAMPA,* depuis le début de l'année 2004, ont repris le chemin du Club. Tous les mardis, de 14 h à 18 h, salle communale du Foyer, des activités diverses les attendent : jeux de cartes, de société, de boules, etc.

Une pause s'impose au moment du goûter qui leur est offert et alors le Loto auquel personne ne veut déroger peut commencer.

Au-delà de ces mardis, nous avons pris des chemins détournés pour nous rendre le **28 février** à CAVALAIRE. La visite du Casino et du Port s'est poursuivie par un repas avec animation au restaurant. Le soleil était au rendez-vous et nous a permis de terminer l'après-midi par une promenade à Port Grimaud.

Le **30 mars,** nous sommes restés au Club où un goûter avec animation (chansons, musiques....) nous a comblé de joie grâce à la gentillesse et la compétence de « LA CROISEE DES CHEMINS ». Que leurs crêpes étaient savoureuses !

Le **10 avril,** un repas de la FINE FOURCHETTE, dont le savoir-faire n'est plus à démontrer, a réuni de nombreuses personnes.

Mais le **5 mai,** nous irons vers d'autres horizons. Notre destination sera MARSEILLE où nous visiterons le QUARTIER DU PANIER en petit train et terminerons par un excellent repas à l'ESTAQUE ; cette sortie a été plébiscitée par les participants de l'année dernière et est proposée à nouveau cette année.

Puis retour dans le Var où, le **15 juin,** nous serons réunis pour la grande fête départementale des **Aînés Ruraux du Var** qui se déroulera au DOMAINE DU BILLARDIER A TOURVES (repas, parties de pétanques, etc. seront à l'honneur).

Voilà, et comme pour toute activité, il faut se poser afin de reprendre de plus belle dès la fin des vacances. Mais avant de partir … nous vous convions au **DEJEUNER DE CLOTURE LE 19 JUIN,** *au Club,* bien sûr, où nous vous attendons nombreuses et nombreux.

LEI RECAMPA

CAVE COOPERATIVE FONTAILLADE A L'HONNEUR

La cave coopérative Fontaillade vous informe que son Assemblée Générale s'est déroulée le 23 avril à 17 heures au foyer rural de BRUE-AURIAC.

Comme chaque année, la cave Fontaillade présente quelques vins aux concours régionaux afin de pouvoir situer la qualité de sa production, par rapport à ses homologues.

C'est ainsi que le 15 mars 2004, lors de la 13ème édition du Concours des Soleils 2004, qui récompense les vins de pays du département, elle a obtenu deux soleils : un pour son Vin de Pays du Var Rosé et un autre pour son Vin de Pays du Var Blanc 2003.

Le 17 avril 2004, à la 42ème Foire de Brignoles, au concours interrégional des produits agricoles de la méditerranée, elle a reçu 4 médailles pour ses vins : AOC Coteaux Varois Rouge en fût 2001, Rouge, Rosé et Blanc Vin de Pays du Var 2003 et elle s'est vue ainsi remettre le «GRAND PRIX D'ENSEMBLE»

C'est avec d'autant plus de plaisir, que nous vous invitons à découvrir et à déguster, le 22 mai 2004 pour la Fête de la Vigne et du Vin à partir de 17 heures, toute la gamme des vins de la cave.

Les coopérateurs Brussois

DEFENDRE LA POSTE

Onze villages varois sont déjà concernés par la suppression brutale de leur bureau de poste. Ces fermetures ont été annoncées par voie de presse aux élus locaux.

Sous couvert de restructuration la direction de La Poste présente ces décisions comme inéluctables et, dans son plan, elle prévoit la fermeture de nombreux autres bureaux.

La poste de Brue-Auriac est sérieusement menacée car elle fait partie de celles qui sont présentées comme non rentables.

Comment peut-on comprendre que ce qui était rentable pour 400 habitants ne l'est plus aujourd'hui pour 1200 ? Il y a donc dans notre monde moderne des populations qui sont rentables et d'autres pas. Nous serions donc non rentables !

Bien sûr le monde change, les besoins évoluent et le service public doit s'adapter et évoluer. Pour autant, évolution et adaptation doivent-ils toujours rimer avec suppression ?

Dans un monde où les richesses produites sont de plus en plus importantes, nous sommes en droit d'attendre plus et mieux de services publics. Nous ne pouvons nous résoudre à tolérer que des entreprises qui dégagent d'énormes bénéfices le fassent au détriment de villages entiers créant ainsi des citoyens de seconde zone juste bons à payer des impôts. Le droit à la libre communication est un droit fondamental et le service public postal y contribue largement.

Défendre la présence de La Poste dans notre village, c'est aussi défendre l'idée d'une société plus solidaire où chaque citoyen, quel que soit le lieu où il réside, puisse avoir accès à des services publics de qualité et de proximité (Poste, hôpital, école…)

Les élus de la commune de Brue-Auriac se sont impliqués dans les diverses réunions qui ont eu lieu avec la direction de La Poste afin de faire valoir leurs exigences. Ils ont participé aux réunions de la coordination départementale de défense de La Poste. Aujourd'hui, ils pensent que seule une mobilisation massive de la population de notre village peut faire évoluer les choses.

C'est pourquoi ils proposent à tous les Brussois de se réunir afin de travailler à la création d'un **Comité de défense de la Poste à Brue-Auriac**.

C'est bien à la population dans son ensemble de mener et de maîtriser le combat, les élus n'étant que les représentants de cette même population.

Les luttes perdues d'avance sont celles que nous ne menons pas !

Rendez-vous le :	VENDREDI 14 MAI SALLE DU FOYER 18H00

VENEZ NOMBREUX

FOIRE AUX BESTIAUX ET ARTISANAT, C'était Dimanche 25 avril

Une manifestation organisée par le comité des fêtes qui permet aux Brussois et visiteurs de goûter aux premiers rayons du soleil et de prendre connaissance du programme de la très proche Fête de Saint Georges (fête du village le dernier dimanche de mai) et de l'organisation de la 5ème Cavalcade.

Encore merci et bravo à toute l'équipe du comité des fêtes qui se dévoue sans compter pour la réussite de ces moments et donne de leur temps bénévolement. Pensez à leur réserver le meilleur accueil lors de leur passage et n'oubliez pas que le succès de ces instants est l'affaire de tous les villageois.

ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE ET AMIS – ANACR

Programme des cérémonies Ouest-Var

02/01	*Signes la Lematte*	*9h*	*29/02*	*Toulon*	*10h*
08/05	**BRUE-AURIAC 60ème anniversaire du débarquement-Apéritif salle du foyer**				**11h**
27/05	**BRUE-AURIAC 10h Stèle sous Seillons-10h30 Stèle de la Cabre d'Or (D560) 11h15 Monuments aux Morts-Apéritif 11H30**				
12/06	*Vinon s/ Verdon*	*11h*	*18/07*	*Signes Le Camp*	*18h*
18/07	*Seillons*	*16h*	*25/07*	*Le Bessillon*	*10h*
29/07	*Vins s/Caramy*	*18h*	*15/08*	*Tourves*	*11h*
18/08	*Varages*	*18h*	*19/08*	*Ollières*	*11h*
19/08	*Pourrières*	*16h*	*22/08*	*St Maximin*	*Non parvenue*

En septembre Canjuers

En ce 60ème anniversaire du débarquement des Alliés en Provence, le 15 août 1944, il est important de rappeler les sacrifices de la Résistance, des FFL de l'armée d'Afrique, de la 1ère Division Française libre et de tous ces hommes qui se sont couverts de gloire sous le commandement du général Sudre et du colonel Durosoy. Le 18 août 1944, ils détruisirent un convoi Allemand à la Source d'Argens puis libérèrent Aubagne, Toulon (27/08), Marseille (28/08)… firent la jonction en Bourgogne, franchirent le Rhin pour ne s'arrêter qu'à Ulm.

L'histoire est pleine de sacrifices mais seuls quelques livres parlent encore de leurs exploits sans précédents au service de la défense de notre patrie et de notre Liberté.

Saluons la Résistance qui, de concert avec les forces Françaises Libres, n'a eu de cesse et a traqué la bête nazie jusque dans ses terres à Ulm et à Berlin. Saluons la rédition sans conditions. Saluons le 8 mai 1945. Saluons la mémoire de tous les combattants de la libération. Saluons la victoire, la France et tous ses Alliés.

Rejoignez-nous pour entretenir la mémoire, une œuvre de tous au profit d'une cause noble.

ANACR → 21 chemin du Gavelier 83 119 BRUE-AURIAC

VIE LOCALE

M. Le Maire et élus : Sur rendez vous

Mairie : ACCUEIL DU PUBLIC
LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI
10h-12h et 15h à 17h30
SAMEDI de 9h à 12h
Fermeture au public en dehors de ces plages
☎ **04 98 05 26 26**
🖷 **04 98 05 26 27**
Mél : mairie.brue-auriac@laposte.net

Commission urbanisme : Samedi de 10h à 12h

La Poste : Tous les matins de 9h à 12h.

CCAS : Chaque 1er mercredi du mois et sur RDV en cas d'urgence.

Livret de naissance : Depuis le 01/01/2003, le CCAS offre 20 € sur un livret d'épargne de La Poste à chaque nouvelle naissance Brussoise. (valable uniquement un an) Renseignements en Mairie.

Dons : Le CCAS et la Caisse des écoles acceptent les dons : ceux que l'on peut réaliser à différentes occasions (mariages, naissances...) et ceux que votre générosité vous amèneront à faire spontanément.

Assistante sociale : sur rendez vous au 04 94 72 89 00

ASSEDIC : du lundi au vendredi de 9h à 15h30 au 08 20 08 30 83. Mise à jour, suivi ou actualisation de votre situation : 08 36 642 642 ou Minitel 3614 ASSEDIC (0,37f/mn)

CARPOS de la zone du Verdon : l'aide à domicile et les emplois familiaux pour tous
Maison des métiers et de la formation
83560 St Julien-le-Montagnier
Tél. 04 94 80 06 43

ADIL : 5, rue Jean racine – 83000 Toulon
Tél. 04 94 22 65 80
(Permanence à l'EREF de Barjols)

Mission locale : Insertion des jeunes de 16 à 25 (Permanence également à l'EREF)
Antenne de St Maximin
Place Malherbe 83170 St Maximin
Tél. : 04 94 59 43 80

CDHAR : Aides financières pour :
- préserver votre patrimoine
- améliorer les logements
- redonner des couleurs aux façades

CDHAR
Rond point du 4 décembre 1974 BP 119
83003 DRAGUIGNAN
Tél. 04 94 68 72 85 / Fax 04 94 47 03 42

EREF : Ouvert du lundi au vendredi (sauf mercredi) de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

PERMANENCES MENSUELLES
ANPE (emploi)
→ 2ème et 4ème jeudi du mois (toute la journée)
CDHAR (amélioration de l'habitat)
→ 3ème mardi du mois (14h30-17h)
CEDIS (insertion des bénéficiaires du RMI)
→ Mardi (14h-16h) et vendredi (9h-15h)
FACILE (création d'entreprise)
→ 2ème et 4ème lundi du mois (9h-17h)
ORDRE DES AVOCATS
→ 2ème lundi du mois (14h-17h)
CRAM (retraite)
→ 2ème et 4ème lundi du mois (8h30-11h30)
MSA (bénéficiaires du régime agricole)
→ 3ème mardi du mois (14h-16h30)

Tél. : 04.94.77.10.08. Fax : 04.94.77.15.09.
Email : eref.barjols@wanadoo.fr

Pôle Multimédia à Barjols : 04.94.77.17.42

Bibliothèque Municipale : Mercredi 14h-17h et vendredi 14h30-18h30.

Ecole de musique (EIMDTHV) : Renseignements et inscriptions 04 94 80 53 92

Inscriptions cantine et garderie : PENSEZ-Y !
Les inscriptions sont prises uniquement du 17 au 25 en Mairie. Utilisez le calendrier prévu à cet effet (à retirer en Mairie).

SEERC : 04 42 61 33 97

Déchetterie de Barjols Ouverture tous les jours (sauf dimanche) Voir horaires à l'intérieur.

Consultations juridiques gratuites
Rendez-vous au : 04 94 77 10 08

Communauté de communes
« Provence, d'Argens en Verdon »
Ancien Collège de Barjols - Avenue de Garessio
83 670 BARJOLS
☎ 04 94 77 18 53 🖷 04 94 77 09 25

Collecte des "Monstres": inscription obligatoire en Mairie

Assistantes maternelles agrées
Mme Ferrer Nicole Tél 04 94 80 97 30
Mme Reynier Marie Tél 04 94 80 99 14

Refuge-Fourrière 125 Route de Lorgues
83780 FLAYOSC
☎ 04 94 70 70 66

SAMU **15** POMPIERS **18**
GENDARMERIE **17**
PHARMAGARDE **04 94 07 08 08**
N° secours pour les portables **112**